



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES

EXE10

AVENANT N° 1¹

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public ou d'un accord-cadre.

A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public ou de l'accord-cadre.)

Commune de Raimbeaucourt
Adresse : BP 20946 Raimbeaucourt
59 509 Douai

B - Identification du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du titulaire individuel ou de chaque membre du groupement titulaire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET. En cas de groupement d'entreprises titulaire, identifier le mandataire du groupement.]

Bplus B Architectes mandataire du groupement /HDM INGENIERIE /ALTERN/HEDONT

C - Objet du marché public ou de l'accord-cadre.

■ **Objet du marché public ou de l'accord-cadre :**

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public ou de l'accord-cadre. En cas d'allotissement, préciser également l'objet de la consultation. En cas d'accord-cadre, indiquer l'objet de ce dernier.)

Construction du « Centre multi accueil Louise et Jean Delattre Blondeau »

■ **Date de la notification du marché public ou de l'accord-cadre :** 3 mai 2019

■ **Durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre :** .25..mois

■ **Montant initial du marché public ou de l'accord-cadre :**

- Taux de la TVA : ...20%.....
- Montant HT :237 287.20€...(avec ssi).....

¹ Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'Économie.

- Montant TTC : ...284 744.64 € (avec ssi).....

D - Objet de l'avenant.

■ Modifications introduites par le présent avenant :

(Détaillez toutes les modifications, avec ou sans incidence financière, introduites dans le marché public ou l'accord-cadre par le présent avenant. Précisez les articles du CCAP ou du CCTP modifiés ou complétés ainsi que l'incidence financière de chacune des modifications apportées.)

Le groupement de maîtrise d'œuvre est titulaire du marché conclu pour mener la conception du projet d'équipement 'lieu multi accueil « à Raimbeaucourt, situé rue du moulin
Le présent avenant a pour objet :

-Après approbation des études de projet de fixer la rémunération forfaitaire définitive

La phase PRO proposés par la maîtrise d'œuvre fait apparaître un cout prévisionnel des travaux de 2 260 866.02 euros HT soit +14.21% de plus que l'estimation initiale de la Moe au stade concours. Les justifications sont les suivantes :

L'étude de sol fournie à l'APD a engendré un surcout au niveau du gros œuvre et de la VRD, les options acoustiques prises par la MOA pour la salle orchestre également. L'impact de la géothermie, le pavage et la cuve de récupération des eaux de pluies ont également engendré un surcout à la phase PRO.

Des adaptations de surfaces, de prestations diverses ont engendré des « plus et moins-values ». Ces dernières pour rendre compatible le projet avec l'enveloppe financière est conformément à l'article 10 du ccap ne génère pas de rémunérations.

Après négociation, la rémunération de la maîtrise d'œuvre est modifiée sur la base de ces éléments.

En conséquence, il a été dit et convenu ce qui suit entre les parties :

ARTICLE 1 : FORFAIT DEFINITIF DE REMUNERATION

La rémunération forfaitaire définitive a été arrêté à la somme de 267 938.73 € HT soit 321 526.47 € TTC

ARTICLE 2 : COUT PREVISIONNEL DES TRAVAUX

Le montant des travaux prévisionnels est arrêté à la somme de 2 260 866.02€ HT soit 2 713 039.22€ TTC

L'article 10.2 du CCAP est complété comme suit

Si le coût prévisionnel des travaux est arrêté exceptionnellement au stade des études de projet le seuil de tolérance fixé dans le contrat est égal à 4 %;

ARTICLE 3 : AUTRES CLAUSES DU MARCHE

Toutes les autres clauses et conditions du marché initial non modifiées par celle du présent avenant demeurent applicables

ARTICLE 4 : DATE D'ENTREE EN VIGUEUR

Le présent avenant entrera en vigueur à compter de sa notification

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public ou de l'accord-cadre :

(Cocher la case correspondante.)

NON

OUI


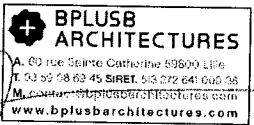
Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 30 651.53 €
- Montant TTC : 36 781.83 €
- % d'écart introduit par l'avenant : 11.46 %

Niveau montant du marché public ou de l'accord-cadre :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 267 938.73 €
- Montant TTC : 321 526.47 € (avec ssi)

E - Signature du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
BplusB Architectures Anne-Caroline Caron Benjamin Boyaval	Lille, le 08/06/2020	BplusB Architectures pour HDM Ingénierie SA, Atelier Altern et Cabinet Hedont  
HDM Ingénierie SA Christophe Carette	Lille, le 08/06/2020	
Atelier Altern Aurélien Zoia	Lille, le 08/06/2020	
Cabinet Hedont Vincent Hedont	Lille, le 08/06/2020	

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

Pour la commune de Raimbeaucourt :

A : Raimbeaucourt , le

Signature
(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

☛ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

☛ En cas d'envoi en lettre recommandée avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

☛ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

